

à un ou deux très modernes producteurs de houille du centre charbonnier de Minto-Chipman de conserver un marché très considérable et important aux États-Unis. Cette mesure va le permettre. L'autre mesure qui va permettre de conserver cet important marché remonte au mois de mai de cette année, alors que le gouvernement a revalorisé le dollar canadien. Ces deux mesures ont été très avantageuses pour les exportateurs de charbon aux États-Unis. L'*Avon Coal Company* est une entreprise moderne qui se sert du meilleur équipement. Ses relations ouvrières sont bonnes et elle est ouverte au progrès. Elle reçoit une aide considérable du gouvernement canadien grâce à cette mesure bien conçue. Je veux me joindre aux autres pour féliciter le ministre et pour le remercier en particulier du troisième article du bill.

Des voix: Adopté!

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député d'York-Sud.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai qu'une minute pour dire simplement ceci. La circonscription que je représente ne produit pas de charbon...

Une voix: Pourquoi alors prenez-vous la parole?

M. Lewis: Je prends la parole parce que, d'après moi, le bill dont nous sommes saisis vise une industrie qui est d'un intérêt capital pour l'ensemble du pays, depuis nombre d'années. Depuis le rapport de la Commission Carroll, qui a donné lieu à la loi que le présent bill tend à modifier, il y a eu une autre commission qui a présenté un autre rapport, le rapport Rand. Avant la Commission Carroll, d'autres commissions avaient enquêté sur notre industrie du charbon, notamment dans les provinces atlantiques.

Au cours des années, ceux d'entre nous qui ont essayé de comprendre un peu l'économie de notre pays ont lu certains de ces rapports. Nous avons constaté que des lois sont adoptées de temps à autre pour pallier certaines difficultés, apporter certaines améliorations, accorder de l'aide financière, et quoi encore. Cependant, jamais, depuis dix ans, aucun gouvernement ou Parlement canadien n'a fait l'essentiel, à mon avis, à savoir élaborer un programme qui répondrait pour plusieurs années aux besoins de l'industrie houillère du Canada, et des personnes qui en dépendent.

Malgré les mesures que nous avons adoptées, les journaux ne cessent de parler de chômage de plus en plus marqué dans les houillères. On constate, comme je l'ai fait il y a environ un an quand j'ai visité l'île du Cap-Breton, que des mines continuent de fermer, que des mineurs ne travaillent que la moitié de l'année. Ils travaillent et chôment

chacun leur tour. On entend dire que l'industrie est encore en très mauvaise posture, qu'il faut continuer de lui venir en aide d'année en année.

J'ai pris la parole simplement pour exprimer un vœu, que partagent sans doute plusieurs membres de la Chambre, savoir que le moment est venu où le gouvernement du pays devrait adopter une politique à l'égard de l'industrie, chercher de nouveaux débouchés pour les produits et de nouvelles façons d'utiliser le charbon et élaborer un programme qui rendrait l'industrie viable sans qu'elle ait besoin du genre d'assistance qu'il a fallu lui donner dans le passé. Dans l'intervalle, elle a besoin de cette aide. Il va sans dire que nous appuierons la mesure dont la Chambre est saisie, car elle tend à améliorer un peu la situation, tout comme les autres mesures législatives adoptées dans le passé.

Quand la Chambre sera saisie d'une autre question d'ici un ou deux jours, j'espère qu'on lui soumettra d'autres programmes à long terme pour améliorer non seulement la situation de l'ensemble des provinces atlantiques mais également celle de l'industrie houillère qui inspire le bill à l'étude.

Des voix: Adopté!

M. l'Orateur: Je dois avertir les députés que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

Des voix: Adopté!

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. D'abord, je remercie tous les députés qui ont pris part au débat. Leurs discours et leurs recommandations ont été des plus utiles. Je regrette l'absence, ce soir, du représentant d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) parce qu'il aurait eu certaines opinions à exprimer à la Chambre sur ce sujet.

Quant aux observations du représentant de Gloucester (M. Robichaud), la présente mesure, a pour objet, comme il l'a dit, d'apporter des modifications secondaires à la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes. Ces modifications sont conçues précisément pour venir en aide aux compagnies qui ont déjà contracté des emprunts aux termes de la loi pour leur permettre de mieux faire face aux engagements qu'elles ont contractés et pour mieux réaliser l'objet de la loi, soit de procurer aux exploitants des moyens financiers leur permettant de produire de la houille d'une façon plus rentable. Les honorables représentants de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir), de Moose-Mountain (M. Southam), de Pictou (M. MacEwan), de Macleod (M. Kindt) et de Royal (M. Fairweather), qui ont pris la